



Recommandations du comité de l'ONU des droits de l'enfant de février 2015

Répartitions des compétences et liste des organes de contact

N°	Observations finales	Offices de la Confédération concernés	Conférences intercantionales concernées	Partenaires
Mesures d'application générales (art. 4, 42 et 44 par. 6 CDE)				
Réserves				
7	Retirer les dernières réserves à la Convention <ul style="list-style-type: none"> - <i>Art. 10 par. 1 : Est réservée la législation suisse, qui ne garantit pas le regroupement familial à certaines catégories d'étrangers.</i> - <i>Art. 37 let c : La séparation des jeunes et des adultes privés de liberté n'est pas garantie sans exception.</i> - <i>Art. 40 : Est réservée la procédure pénale suisse des mineurs qui ne garantit ni le droit inconditionnel à</i> 	<u>OFJ</u> (Droit pénal) <u>SEM</u> DFAE (DDIP)	<u>CCDJP</u> CdC CDAS	

	<i>une assistance ni la séparation, au niveau personnel et de l'organisation, entre l'autorité d'instruction et l'autorité de jugement.</i>			
Législation				
9	Harmoniser les lois fédérales et cantonales avec la Convention	<u>OFAS</u> tous	<u>CDAS</u> tous	
Politique et stratégie globale				
11	Élaborer et mettre en œuvre, en concertation avec les enfants et la société civile, une politique et une stratégie nationale pour l'application intégrale des principes et des dispositions de la Convention, offrant ainsi un cadre pour les stratégies et plans cantonaux	<u>OFAS</u> tous	<u>CDAS</u> tous	<u>Réseau suisse des droits de l'enfant</u> Commissions extraparlimentaires Enfants et jeunes
11	Allouer les ressources humaines, techniques et financières nécessaires à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de cette politique et de cette stratégie globales et des stratégies et plans cantonaux connexes	<u>OFAS</u> tous	<u>CDAS</u> tous	<u>Réseau suisse des droits de l'enfant</u>

Coordination				
13	Créer un organe de coordination pour la mise en œuvre de la Convention, de la politique et de la stratégie globale, et de le doter des capacités et de l'autorité nécessaires ainsi que des ressources humaines, techniques et financières voulues pour qu'il puisse coordonner de manière efficace les actions menées en faveur des enfants dans tous les secteurs, aux niveaux fédéral, cantonal et communal, de manière que les normes d'égalité de protection soient en vigueur sur l'ensemble de son territoire	<u>OFAS</u>	<u>CDAS</u> <u>CdC</u> tous	<u>Réseau suisse des droits de l'enfant</u>
13	Inviter les organisations de la société civile et les enfants à faire partie de l'organe de coordination	<u>OFAS</u> tous	<u>CDAS</u> tous	<u>Réseau suisse des droits de l'enfant</u> Commissions extraparlimentaires Enfants et jeunes

Allocation des ressources				
15	Élaborer une procédure de budgétisation qui tienne dûment compte des besoins des enfants au niveau fédéral et cantonal, fasse apparaître clairement les dépenses destinées aux enfants dans les secteurs et les organismes concernés et prévoie des indicateurs spécifiques et un système de suivi	<u>OFAS</u> OFS AFF	<u>CDAS</u> CDF	
15	Suivre de manière effective la répartition des ressources allouées à la mise en œuvre de la Convention et en évaluer l'efficacité, l'adéquation et l'équité	<u>OFAS</u> OFS	<u>CDAS</u>	
Collecte de données				
17	Améliorer au plus vite le système de collecte de données. Les données devraient porter sur tous les domaines couverts par la Convention et être ventilées notamment par âge, sexe, handicap, zone géographique, origine ethnique et nationale et situation socio-économique, afin de faciliter l'analyse de la situation de tous les enfants, en particulier ceux qui se trouvent en situation vulnérable	<u>OFAS</u> OFS	<u>CDAS</u> COPMA tous	UNICEF Optimus III

17	Utiliser les données et les indicateurs pour la formulation, le suivi et l'évaluation de politiques, de programmes et de projets aux fins de l'application effective de la Convention	<u>OFAS</u> OFS	<u>CDAS</u> COPMA	
Suivi indépendant				
19	Créer sans délai un mécanisme indépendant chargé de surveiller la situation en matière de droits de l'homme en général [...], qui puisse recevoir et examiner les plaintes émanant d'enfants et enquêter sur celles-ci tout en respectant la sensibilité des enfants, en assurant la protection des victimes et en garantissant le respect de leur vie privée ; et qui puisse mener des activités de surveillance et de suivi au profit des victimes	<u>DFAE</u> (DSH) <u>OFJ</u> (INT) <u>OFAS</u> tous	<u>CdC</u> tous	<u>Plateforme droits humains des ONG, Kinderanwaltschaft Schweiz (en lien avec un organe de médiation/ombuds-office pour les droits de l'enfant)</u> CSDH
19	... et un mécanisme chargé spécifiquement de surveiller la situation en matière de droits de l'enfant...	<u>DFAE</u> (DSH) <u>OFJ</u> (INT) <u>OFAS</u> tous	<u>CDAS</u>	

19	Garantir l'indépendance de ce mécanisme de surveillance, notamment en ce qui concerne son financement, son mandat et ses immunités, afin qu'il soit pleinement conforme aux Principes de Paris	<u>DFAE</u> (DSH) <u>OFJ</u> (INT) <u>OFAS</u>	<u>CdC</u>	<u>Plateforme droits humains des ONG</u>
Diffusion, sensibilisation et formation				
21a	Poursuivre et renforcer les activités de sensibilisation, notamment en encourageant la participation des médias aux activités de sensibilisation à la Convention, dans le respect de la sensibilité des enfants, en promouvant la participation active des enfants eux-mêmes aux activités de sensibilisation du public et en mettant en place des mesures ciblant les parents	<u>OFAS</u> DFAE (DDIP)	<u>CDAS</u> tous	<u>CSAJ, Juris Conseil Junior, ssp, Fondation Village d'enfants Pestalozzi, Kinderrechte Ostschweiz, terre des hommes suisse (Bâle), MADEP-ACE, terre des hommes-aide à l'enfance (Lausanne), Lobby suisse de l'enfant</u> organisations de jeunesse écoles
21b	Elaborer des programmes de formation systématique et permanente sur les droits de l'enfant à l'attention de tous les professionnels qui travaillent avec ou pour les enfants, comme les juges, les avocats, les agents des forces de l'ordre, les fonctionnaires, les enseignants, le personnel de santé, y compris les psychologues, et les travailleurs sociaux	<u>SEFRI</u> OFSP	<u>CDAS</u> CDIP CCDJP COPMA CDS CdC	<u>Institut International des Droits de l'Enfant, Kinderanwaltschaft Schweiz, ssp, MADEP-ACE, Integras, Lobby suisse de l'enfant</u> Savoir social Institut suisse de police Conférence des Recteurs des Universités Suisses CRUS Conférence universitaire suisse CUS Conférence suisse des hautes écoles CSHE

Droits de l'enfant et entreprises				
23a	Mettre en place un cadre réglementaire clair applicable aux entreprises opérant en Suisse, y compris en accélérant l'adoption de la stratégie Ruggie pour la Suisse, pour que leurs activités n'aient pas d'effet négatif sur les droits de l'homme et ne remettent pas en cause les normes environnementales, les normes relatives au travail ou d'autres normes, en particulier celles se rapportant aux droits de l'enfant, et de veiller à son application effective	<u>DFAE</u> (DSH) <u>SECO</u> OFAS DETEC OFJ (INT)	<u>CDEP</u> CCDJP	<u>Terre des hommes - aide à l'enfance (Lausanne, membre coalition Droits sans frontières), Protection de l'enfance Suisse/ECPAT</u> CSDH
23b	Veiller à ce que les entreprises commerciales et leur filiales qui exercent des activités ou qui sont basées en Suisse soient tenues juridiquement responsables de toutes violations des droits de l'enfant et des droits de l'homme en général auxquelles auraient donné lieu leurs activités	<u>DFAE</u> (DSH) <u>SECO</u> OFJ (INT)	<u>CDEP</u> CCDJP	<u>Terre des hommes - aide à l'enfance (Lausanne, membre coalition Droits sans frontières), Protection de l'enfance Suisse/ECPAT</u>

Principes généraux (art. 2, 3, 6 et 12 CDE)

Non discrimination

25	Intensifier les efforts en vue d'éliminer la discrimination à l'égard des enfants marginalisés et défavorisés, en part. les enfants migrants, réfugiés, demandeurs d'asile, enfants handicapés et enfants sans-papiers	<u>SEM</u> <u>SLR</u> <u>OFJ</u> (Droit pénal) OFAS BFEGB OFC	<u>CDAS</u> CPJC CdC CDIP	<u>Familles arc-en-ciel</u> <u>Integras, terre des hommes-aide à l'enfance (Lausanne), Fondation Village d'enfants Pestalozzi (sur le plan individuel)</u> CFR CFEJ CSPS
25	Encourager une culture de la tolérance et du respect mutuel	<u>SLR</u> BFEGB BFEG	<u>CdC</u> CDAS	<u>Familles arc-en-ciel, terre des hommes suisse (Bâle), Fondation Village d'enfants Pestalozzi (sur le plan individuel)</u>
25	Adopter une législation complète contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre et inscrire ces motifs de discrimination dans l'art. 261 bis du CP	<u>OFJ</u> (Droit pénal) SLR BFEGB BFEG OFSP	CCDJP	<u>Familles arc-en-ciel (CSAJ)</u>

Intérêt supérieur de l'enfant				
27	Veiller à ce que le droit de l'enfant à ce que son intérêt supérieur soit une considération primordiale soit dûment intégré et systématiquement appliqué dans toutes les procédures et décisions législatives, administratives et judiciaires, ainsi que dans toutes les politiques et tous les programmes et projets concernant les enfants et ayant un impact sur eux	<u>OFJ</u> (Droit privé) tous	<u>CDAS</u> <u>CCDJP</u> <u>COPMA</u> <u>CDS</u> <u>CDIP</u>	<u>Institut International des Droits de l'Enfant</u> <u>Juris Conseil Junior</u> <u>Kinderrechte Ostschweiz, Kind + Spital, Kinderanwaltschaft Schweiz, Protection de l'enfance Suisse, Pflegekinder-Aktion Schweiz (dès le 1.7.2016: Pflege- und Adoptivkinder Schweiz), Integras</u>
27	Mettre en place des procédures et des critères destinés à guider toutes les personnes investies d'une autorité pour déterminer l'intérêt supérieur de l'enfant dans chaque domaine et lui attribuer le poids voulu en tant que considération primordiale	<u>OFAS</u>	<u>CDAS</u> <u>CCDJP</u> <u>COPMA</u> tous	<u>Kinderanwaltschaft Schweiz, Pflege- und Adoptivkinder Schweiz, Integras</u>
27	Diffuser ces procédures et critères auprès des tribunaux, des autorités administratives et des organes législatifs, des institutions de protection sociale publiques et privées et du public en général	<u>OFAS</u>	<u>COPMA</u> <u>CCDJP</u> <u>CDAS</u>	<u>Kinderanwaltschaft Schweiz, Pflege- und Adoptivkinder Schweiz</u>

Respect des opinions de l'enfant				
29a	Intensifier les efforts pour que le droit de l'enfant d'être entendu s'applique à toutes les procédures judiciaires et administratives qui concernent les enfants et que les opinions de l'enfant soient dûment prises en considération	<u>OFJ</u> (Droit de la procédure, Droit privé, Droit pénal) <u>SEM</u> OFAS	<u>CDAS</u> COPMA CDIP CCDJP CDS	<u>ssp, Fondation Village d'enfants Pestalozzi, Institut International des Droits de l'Enfant, Juris Conseil Junior, Kinderrechte Ostschweiz, Kinderanwaltschaft Schweiz, Verein Espoir (pour le domaine des placements & l'accompagnement des familles), Protection de l'enfance Suisse, CSAJ, Pflege- und Adoptivkinder Schweiz, Lobby suisse de l'enfant</u>
29b	Amplifier les efforts pour que les enfants aient le droit d'exprimer leurs opinions librement sur toute question les intéressant et que ces opinions soient dûment prises en considération à l'école, dans les autres institutions éducatives et dans la famille, ainsi que dans le cadre de la planification des politiques et dans les processus décisionnels, en accordant une attention particulière aux enfants marginalisés et défavorisés.	<u>OFAS</u> <u>SEM</u>	<u>CDAS</u> COPMA CDIP CCDJP CDS tous	<u>CSAJ, Société Suisse de Pédiatrie, Kind + Spital, Verein Espoir (pour le domaine des placements & l'accompagnement des familles), terre des hommes suisse (Bâle), ssp, MADEP-ACE, Pflege- und Adoptivkinder Schweiz, Integras, Lobby suisse de l'enfant</u>

29c	Veiller à ce que les professionnels des secteurs de la justice et des services sociaux et d'autres secteurs qui s'occupent d'enfants reçoivent systématiquement une formation appropriée sur les moyens d'assurer la participation effective des enfants	<u>SEFRI</u> OFAS OFC	<u>CDAS</u> COPMA CDIP CCDJP CDS	<u>Kinderanwaltschaft Schweiz, Verein Espoir (pour le domaine des placements & l'accompagnement des familles), Pflege- und Adoptivkinder Schweiz, Integras</u> Savoir social Conférence suisse des hautes écoles CSHE
Libertés et droits civils (art. 7, 8 et 13 à 17 CDE)				
Enregistrement des naissances / nom et nationalité				
31	Faire en sorte que la naissance de tous les enfants soit enregistrée le plus rapidement possible, quel que soit le statut juridique ou l'origine des parents	<u>OFJ</u> (Droit privé) SEM	<u>CEC</u> CDAS	<u>Service Social International, Terre des hommes - aide à l'enfance (Lausanne), Pflege- und Adoptivkinder Schweiz</u>
31	Veiller à ce que tous les enfants nés en Suisse acquièrent la nationalité suisse, quel que soit le statut juridique de leurs parents, si faute de cela l'enfant se trouvait apatride	<u>SEM</u>	CCDJP CdC CDAS	<u>Service Social International</u>

31	Ratifier la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie et la Convention européenne de 1997 sur la nationalité et la Convention du Conseil de l'Europe de 2009 sur la prévention des cas d'apatridie en relation avec la succession d'Etats	<u>SEM</u> DFAE (DSH politique humanitaire)	<u>CdC</u>	
Droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux				
33	Garantir autant que possible aux enfants adoptés et aux enfants conçus par procréation médicalement assistée le respect du droit de connaître leurs origines	<u>OFJ</u> (Droit privé)	<u>CDAS</u> COPMA CDS	<u>Société Suisse de Pédiatrie, Service Social International, Terre des hommes - aide à l'enfance (Lausanne), Pflege- und Adoptivkinder Schweiz</u>
33	Supprimer la référence à l'intérêt légitime et tant que condition préalable pour qu'un enfant ait le droit de demander des informations sur ses origines biologiques	<u>OFJ</u> (Droit privé)	<u>COPMA</u> CDAS	<u>Société Suisse de Pédiatrie, Service Social International, Terre des hommes - aide à l'enfance (Lausanne), Pflege- und Adoptivkinder Schweiz</u>
Droit à l'identité				
35	Interdire l'utilisation des boîtes à bébé, à renforcer et promouvoir les solutions de remplacement déjà existantes et à envisager d'introduire, en dernier recours, la possibilité de naissances confidentielles à l'hôpital	<u>OFJ</u> (Droit privé)	<u>CDS</u> CDAS CCDJP	<u>Terre des hommes - aide à l'enfance (Lausanne), Pflege- und Adoptivkinder Schweiz</u>

Accès à une information appropriée				
37	Donner suite aux mesures recommandées dans le rapport du CF « Les jeunes et la violence : pour une prévention efficace dans la famille, l'école, l'espace social et les médias » et, en particulier :	<u>OFAS</u>	<u>CCDJP</u> COPMA CDIP CDAS	PSC CSAJ
37a	Adopter et mettre en œuvre de manière effective des lois et des politiques fondées sur les droits de l'homme pour que tous les enfants aient accès aux médias numériques et aux TIC et bénéficient pleinement de la protection prévue par la Convention et les Protocoles facultatifs s'y rapportant dans l'univers en ligne	<u>OFCOM</u> OFAS	<u>CCDJP</u> CDAS	
37b	Encourager la coopération avec le secteur des TIC et les autres secteurs concernés et favoriser l'élaboration de mesures d'autoréglementation volontaires, de règles et normes d'éthique professionnelle et d'autres initiatives, comme des solutions techniques favorisant la sécurité en ligne qui soit accessibles aux enfants	<u>OFAS</u>	<u>CCDJP</u> CDAS	

37c	Renforcer les programmes de sensibilisation, d'information et d'éducation pour mieux faire connaître au public en général et aux parents et aux enfants en particulier les possibilités et les risques liés à l'utilisation des médias numériques et des TIC	<u>OFAS</u>	<u>CCDJP</u> CDAS CDIP	
Violence à l'égard des enfants (art. 19, 24 par. 3, 28 par. 2, 34, 37a et 39 CDE)				
Châtiments corporels				
39	Interdire expressément tout pratiques de châtimts corporels en tous lieux	<u>OFJ</u>	CCDJP COPMA CDAS	<u>Protection de l'enfance Suisse, Save the children, Société Suisse de Pédiatrie, Kinderrechte Otschweiz, Pflege- und Adoptivkinder Schweiz, Lobby suisse de l'enfant</u>
39	Promouvoir des formes positives, non violentes et participatives d'éducation des enfants et de discipline	<u>OFAS</u>	<u>CDAS</u> CDIP	<u>Protection de l'enfance Suisse, Save the children, Société Suisse de Pédiatrie, Kinderrechte Otschweiz, Terre des hommes - aide à l'enfance (Lausanne), Pflege- und Adoptivkinder Schweiz, Lobby suisse de l'enfant</u>

Droit de l'enfant d'être protégé contre toutes les formes de violence				
41a	Mettre en place une base de données nationale sur tous les cas de violence à l'égard des enfants, y compris les mauvais traitements, les sévices et la négligence et la violence intrafamiliale	<u>OFS</u> OFAS fedpol BFEG	<u>CDAS</u> CCDJP COPMA	<u>Protection de l'enfance Suisse</u> Optimus III
41b	Réaliser de nouvelles études en vue d'évaluer la fréquence et la nature des violences à l'égard des enfants	<u>OFAS</u> <u>OFJ</u> BFEG	<u>CDAS</u> CCDJP CDIP CDS	<u>Protection de l'enfance Suisse</u> FNS Integras
41b	Mettre sur pied une stratégie globale pour la prévention de ces violences et l'intervention dans les cas de maltraitance, de sévices à enfant, de négligence et de violence intrafamiliale, prévoyant notamment des services de réadaptation et de réinsertion sociale des victimes	<u>OFAS</u> BFEG	<u>CDAS</u> CCDJP	<u>Protection de l'enfance Suisse</u> CSOL-LAVI
41c	Evaluer l'action menée par les structures existantes pour lutter contre les violences à l'égard des enfants et rendre compte des résultats et des mesures prises dans le prochain rapport périodique	<u>OFJ</u> OFAS BFEG	<u>CDAS</u> CCDJP COPMA	<u>Protection de l'enfance Suisse,</u> <u>Verein Espoir (pour le domaine</u> <u>des placements &</u> <u>l'accompagnement des familles)</u>

41d	Renforcer la coordination pour combattre contre toutes les formes de violence à l'égard des enfants	<u>OFAS</u> BFEG	<u>CDAS</u> CCDJP COPMA	<u>Protection de l'enfance Suisse, Verein Espoir (pour le domaine des placements & l'accompagnement des familles)</u>
41e	Prêter une attention particulière à la dimension sexiste de la violence à l'égard des enfants et d'y remédier	<u>OFAS</u> BFEG	<u>CDAS</u> CCDJP	<u>Protection de l'enfance Suisse</u>
Pratiques préjudiciables				
43a	Poursuivre et renforcer les mesures de prévention et de protection pour traiter le problème des mutilations génitales féminines, notamment les activités de formation des professionnels concernés, les programmes de sensibilisation et les poursuites contre les auteurs de tels actes	<u>OFSP</u> <u>SEM</u> OFAS	CCDJP CDS CDAS COPMA	<u>Société Suisse de Pédiatrie, Institut International des Droits de l'Enfant</u>

43b	Veiller, conformément aux recommandations de la Commission consultative nationale d'éthique pour la médecine humaine concernant les questions d'éthique sur l'intersexualité, à ce que nul ne soit soumis à des traitements médicaux ou chirurgicaux inutiles durant l'enfance, de garantir à l'enfant concerné le respect de son intégrité physique, de son autonomie et de son droit à l'autodétermination et d'assurer aux familles ayant des enfants intersexes des services de conseil et un soutien adéquats	<u>OFJ</u> OFSP	<u>CDS</u> CDAS	<u>Zwischengeschlecht.org</u> , <u>Société Suisse de Pédiatrie</u>
Milieu familial et protection de remplacement (art. 5, 9 à 11, 18 par. 1 et 2, 20, 21, 25 et 27 par. 4 CDE)				
Milieu familial				
45	Renforcer les mesures d'appui aux familles	<u>OFAS</u> SECO	<u>CDAS</u> CDIP	<u>Kind + Spital, Verein Espoir (pour le domaine des placements & l'accompagnement des familles), Mouvement ATD Quart Monde Suisse, Pflege- und Adoptivkinder Schweiz, Lobby suisse de l'enfant</u>
45	Offrir suffisamment de services de garde d'enfants de grande qualité sur l'ensemble du territoire	<u>OFAS</u> SECO	<u>CDAS</u> CDIP	<u>Jacobs Foundation, Mouvement ATD Quart Monde Suisse, ssp, Lobby suisse de l'enfant</u>

Enfants privés de milieu familial				
47a	Accélérer la procédure d'évaluation	<u>OFJ</u> (Droit privé) SEM	<u>COPMA</u> CDAS	<u>Terre des hommes - aide à l'enfance (Lausanne), Service Social International, Protection de l'enfance Suisse, Pflege- und Adoptivkinder Schweiz</u>
47a	Veiller à ce que l'enfant ne soit pas apatride ou ne fasse pas l'objet de discrimination pendant la période d'attente allant de son arrivée dans l'Etat partie à son adoption officielle	<u>OFJ</u> (INT) SEM	<u>COPMA</u> CDAS	<u>Terre des hommes - aide à l'enfance (Lausanne), Protection de l'enfance Suisse, Pflege- und Adoptivkinder Schweiz</u>
47b	Veiller à ce que l'intérêt supérieur de l'enfant soit la considération primordiale dans la décision relative à son adoption	<u>OFJ</u>	<u>COPMA</u> CDAS	<u>Terre des hommes - aide à l'enfance (Lausanne), Protection de l'enfance Suisse, Pflege- und Adoptivkinder Schweiz</u>
49a	Mettre en place des mécanismes de collecte et d'analyse systématique d'informations et de données désagrégées se rapportant aux enfants placés dans des structures de protection de remplacement	<u>OFJ</u> OFAS OFS	<u>COPMA</u> CDAS	<u>En général au sujet des enfants placés:</u> <u>Integras (pour les enfants dans des institutions de pédagogie sociale et spécialisée), Kind + Spital (pour les enfants placés en institutions et ayant des maladies psychiques ou des handicaps), Verein Espoir (pour le domaine des placements & l'accompagnement des familles), Mouvement ATD Quart Monde Suisse, Pflege- und Adoptivkinder Schweiz</u>

49b	Assurer une coopération entre les cantons de sorte qu'il soit possible de placer un enfant dans une famille d'accueil dans un autre canton, si nécessaire, tout en respectant le droit de l'enfant d'avoir des contacts avec ses parents biologiques	<u>OFJ</u> (Droit privé)	<u>CDAS</u> COPMA	Cf. 49a
49c	Faire en sorte que, sur l'ensemble du territoire, le placement d'un enfant dans le système de protection de remplacement soit subordonné à des garanties suffisantes ainsi qu'à des critères précis tenant compte de l'intérêt supérieur de l'enfant	<u>OFJ</u>	<u>COPMA</u> CDAS	Cf. 49a <u>Kinderanwaltschaft Schweiz</u>
49d	Réglementer strictement les structures de protection de remplacement et y faire respecter des normes de qualité élevées dans tous les cantons, y compris en veillant à ce que les centres de protection de remplacement et les services de protection de l'enfance compétents disposent de ressources humaines, techniques et financières suffisantes et que les familles d'accueil reçoivent une formation systématique et un appui en matière d'éducation des enfants	<u>OFJ</u>	<u>CDAS</u> COPMA	Cf. 49a

49e	Faire procéder à des examens périodiques des placements en famille d'accueil ou en institution et surveiller la qualité des soins fournis aux enfants dans ces cadres, notamment en instaurant des mécanismes accessibles permettant de signaler et de suivre les cas de maltraitance et de prendre des mesures pour y remédier	<u>OFJ</u>	<u>CDAS</u> COPMA	Cf. 49a FNS, Académies suisses des sciences
49f	Renforcer la promotion et le recrutement des familles d'accueil	<u>OFJ</u>	<u>CDAS</u> COPMA	Cf. 49a
49g	Faire en sorte que la protection de remplacement pour les jeunes enfants, en particulier les enfants de moins de 3 ans, s'inscrive dans un cadre familial	<u>OFJ</u>	<u>CDAS</u> COPMA	Cf. 49a
49h	Renforcer l'appui offert aux parents lorsqu'un enfant placé dans une structure de protection de remplacement retourne dans sa famille	<u>OFJ</u>	<u>CDAS</u> COPMA	Cf. 49a

Adoption				
51a	Recueillir de manière systématique et continue des données statistiques, ventilées par âge, sexe et origine nationale, ainsi que des informations pertinentes, sur les adoptions nationales et internationales	<u>OFS</u> OFJ	<u>COPMA</u> <u>CDAS</u>	<u>Verein Espoir (pour le domaine des placements & l'accompagnement des familles), Service Social International, Pflege- und Adoptivkinder Schweiz</u>
51b	Veiller à ce que la primauté de l'intérêt supérieur de l'enfant soit strictement respectée dans le cadre des adoptions internationales et à ce que toutes les garanties prévues par la Convention de la Haye de 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale soient appliquées, même si le pays d'origine n'est pas partie à cette Convention	<u>OFJ (INT)</u> <u>SEM</u>	<u>COPMA</u> CDAS	<u>Verein Espoir (pour le domaine des placements & l'accompagnement des familles), Service Social International, Pflege- und Adoptivkinder Schweiz</u>
51c	Accélérer la procédure d'évaluation	SEM OFJ	<u>CDAS</u> COPMA	<u>Service Social International, Pflege- und Adoptivkinder Schweiz</u>
51c	Veiller à ce qu'un enfant adopté à l'étranger ne soit pas apatride ou ne fasse pas l'objet de discriminations pendant la période d'attente allant de son arrivée dans l'État partie à son adoption officielle	<u>SEM</u> <u>OFJ</u>	<u>CDAS</u> COPMA	<u>Service Social International, Pflege- und Adoptivkinder Schweiz</u>

Enfants dont les parents sont incarcérés				
53	Recueillir des données et réaliser une étude sur la situation des enfants dont un parent est en prison, afin de favoriser le maintien de relations personnelles entre les enfants et leur parent, notamment par des visites régulières et la fourniture de services adéquats et d'un soutien approprié, conformément à l'article 9 de la Convention, et de veiller à ce que l'intérêt supérieur de l'enfant soit une considération primordiale dans toutes les décisions qui sont prises	<u>OFJ</u>	<u>COPMA</u> CCDJP CDAS	<u>Kinderanwaltschaft Schweiz</u>
Handicap, santé de base et bien-être (art. 6, 18 par. 3, 23, 24, 26, 27 par. 1 à 3 et 33 CDE)				
Enfants handicapés				
55	Adopter une approche du handicap fondée sur les droits de l'homme, en particulier :	<u>BFEGB</u>	<u>CDAS</u>	<u>En général: ssp, Protection de l'enfance Suisse, Kind + Spital, Société Suisse de Pédiatrie, Integras</u> CSPS

55a	Procéder au recueil et à l'analyse de données sur la situation de tous les enfants handicapés, ventilées notamment par âge, sexe, type de handicap, origine ethnique et nationale, zone géographique et milieu socioéconomique	<u>OFS</u> OFAS (AI)	<u>CDIP</u> <u>CDAS</u>	CSPS
55b	Intensifier les efforts pour établir un système éducatif inclusif, dans tous les cantons, sans discrimination, notamment en allouant les ressources nécessaires et en assurant une formation adéquate aux professionnels	BFEGB OFAS (AI)	<u>CDIP</u> CDAS	<u>Integras</u> CSPS Savoir social
55c	Promouvoir l'inclusion de préférence à l'intégration	<u>BFEGB</u>	<u>CDIP</u> CDAS	CSPS
55d	Veiller à ce que les enfants handicapés aient accès aux services d'éducation et de prise en charge de la petite enfance, à des programmes de développement précoce et à des possibilités de formation professionnelle inclusive dans tous les cantons	BFEGB	<u>CDIP</u> CDAS	CSPS

55e	Répondre aux besoins spécifiques des enfants atteints de troubles du spectre autistique dans tous les cantons : en particulier, veiller à ce qu'ils soient pleinement intégrés dans tous les domaines de la vie sociale, y compris les activités récréatives et culturelles, faire en sorte que la priorité soit donnée à une éducation inclusive adaptée à leurs besoins et non à une éducation ou à des services de garde spécialisés,		CDAS CDIP CDS	<u>Integras</u> CSPS Savoir social
55e	Mettre en place des mécanismes de détection précoce		CDAS CDIP CDS	
55e	Assurer la formation adéquate des professionnels		CDAS CDIP CDS	Savoir social
55e	Veiller à ce que ces enfants bénéficient de programmes de développement précoce fondés sur des connaissances scientifiques		CDAS CDIP CDS	CSPS

55f	Interdire la pratique du packing et prendre les mesures nécessaires pour que les enfants atteints de troubles du spectre autistique soient traités avec dignité et respect et bénéficient d'une véritable protection	<u>OFAS</u> OFAS (AI) OFJ	<u>CDS</u> CDIP CDAS	CSPS
55g	Prendre toutes les mesures voulues pour éviter que les enfants handicapés soient placés dans des services psychiatriques et veiller à ce que ces enfants ne soient pas privés arbitrairement du droit de recevoir la visite de leurs parents	OFAS (AI)	<u>CDS</u> COPMA CDAS	<u>Juris Conseil Junior</u>
Santé et service de santé				
57a	Veiller à ce que les enfants aient accès à des traitements pédiatriques de haut niveau à l'hôpital et à des pédiatres de famille partout sur son territoire	OFSP	<u>CDS</u>	<u>Société Suisse de Pédiatrie, Kind + Spital</u>
57b	Renforcer les mesures visant à lutter contre le surpoids et l'obésité chez les enfants	<u>OSAV</u> OFAS OFSPPO	<u>CDS</u> CDAS	

57b	Promouvoir un mode de vie sain parmi les adolescents, y compris l'activité physique, et prendre les mesures nécessaires pour y réduire la pression publicitaire sur les enfants concernant les aliments riches en graisses, en sucre, en sel	<u>OSAV</u>	<u>CDS</u> CDAS	
Allaitement maternel				
59a	Promouvoir l'allaitement maternel exclusif et continu en donnant accès à des matériels traitant de l'importance de l'allaitement maternel et des risques que présentent les substituts du lait maternel et en menant des actions de sensibilisation à ces questions	<u>OSAV</u> OFSP	<u>CDS</u>	<u>Société Suisse de Pédiatrie;</u> <u>IBFAN-GIFA</u>
59b	Revoir et renforcer la formation assurée aux personnels de santé concernant l'importance de l'allaitement maternel exclusif	<u>OSAV</u> OFSP	<u>CDS</u>	<u>IBFAN-GIFA</u>
59c	Augmenter encore le nombre d'hôpitaux certifiés « amis des bébés »	<u>OFSP</u>	<u>CDS</u>	<u>IBFAN-GIFA</u>
59d	Elaborer une stratégie nationale globale sur les pratiques en matière d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants	<u>OSAV</u> SECO	<u>CDS</u>	<u>IBFAN-GIFA</u>

59e	Veiller à ce que le code international de commercialisation des substituts du lait maternel soit appliqué strictement	<u>OSAV</u> SECO	<u>CDS</u>	<u>IBFAN-GIFA</u>
59f	Veiller à ce que les recommandations nationales concernant l'allaitement maternel soient conformes aux recommandations de l'OMS	<u>OSAV</u> DFAE (DPES-ETES)	<u>CDS</u>	<u>IBFAN-GIFA</u>
59g	Envisager de porter la durée du congé de maternité à six mois au minimum	<u>OFAS</u>	<u>CDS</u>	<u>IBFAN-GIFA</u>
Santé mentale				
61a	Effectuer des recherches sur des approches non médicamenteuses du diagnostic et du traitement du TDAH et du TDA	<u>OFSP</u>	<u>CDS</u>	<u>En général au sujet de la santé mentale:</u> <u>Société Suisse de Pédiatrie,</u> <u>Protection de l'enfance Suisse,</u> <u>Kind + Spital, Juris Conseil Junior,</u> <u>Kinderrechte Ostschweiz, Avenir Social</u>
61b	Veiller à ce que les autorités de santé concernées déterminent les causes profondes du manque d'attention en classe		<u>CDS</u> CDIP	Cf. 61a AMCS
61b	Veiller à ce que les autorités de santé concernées améliorent le diagnostic des problèmes de santé mentale chez les enfants		<u>CDS</u> CDIP	Cf. 61a AMCS

61c	Renforcer le soutien apporté aux familles, y compris l'accès à des services de conseil psychosocial et à un appui psychologique		<u>CDS</u> CDIP CDAS	Cf. 61a <u>Verein Espoir (pour le domaine des placements & l'accompagnement des familles)</u> AMCS
61c	Veiller à ce que les enfants, les parents et les enseignants et autres professionnels travaillant avec et pour les enfants reçoivent une information suffisante sur le TDAH et le TDA		<u>CDS</u> CDIP CDAS	Cf. 61a <u>Verein Espoir (pour le domaine des placements & l'accompagnement des familles)</u> AMCS
61d	Prendre les mesures nécessaires pour éviter que des pressions soient exercées sur les enfants et les parents pour qu'ils acceptent un traitement par psychostimulants		<u>CDS</u> CDIP	Cf. 61a AMCS
Suicide				
63	Accélérer l'adoption du plan national de prévention du suicide, qui devrait prendre en considération les besoins spécifiques des enfants et des adolescents, et de veiller à sa mise en œuvre effective	<u>OFSP</u> OFAS OFJ	<u>CDAS</u> CDS CDIP CCDJP	<u>Pro Juventute, Service Social International</u>

63	Veiller à sa mise en œuvre effective	<u>OFSP</u> OFAS OFJ	<u>CDAS</u> CDS CDIP CCDJP	<u>(CSAJ), Société Suisse de Pédiatrie, Service Social International</u>
Niveau de vie				
65	Renforcer encore le système d'allocations et de prestations pour les familles de sorte que tous les enfants, y compris les enfants dont les parents sont réfugiés, demandeurs d'asile ou migrants, aient un niveau de vie suffisant dans l'ensemble du pays	<u>OFAS</u> <u>SEM</u>	<u>CDAS</u> CdC	<u>Service Social International, Mouvement ATD Quart Monde Suisse</u> CSIAS
Education, loisirs et activités culturelles (art. 28 à 31 CDE)				
Education aux droits de l'homme				
67	Veiller à ce que des modules obligatoires sur la Convention et les droits de l'homme en général soient prévus dans les programmes scolaires harmonisés pour les régions linguistiques		<u>CDIP</u> CDAS	<u>ssp</u>

Mesures de protection spéciales (art. 22, 30, 32, 33, 35, 36, 37 b à d et 38 à 40)

Enfants demandeurs d'asile, réfugiés et sans papiers

69a	Veiller à ce que la procédure d'asile respecte pleinement les besoins spéciaux des enfants et soit toujours guidée par leur intérêt supérieur	<u>SEM</u>	CDAS CCDJP CdC	<u>Pour chaque recommandation chez 69:</u> <u>ADEM (Alliance pour les droits des Enfants Migrants : Service Social International, Terre des hommes - aide à l'enfance, Institut International des Droits de l'Enfant), Kinderanwaltschaft Schweiz (a, d, f), Société Suisse de Pédiatrie, Kinderrechte Otschweiz, Terre des hommes - aide à l'enfance (Lausanne), CSAJ, Pflege- und Adoptivkinder Schweiz</u>
69b	Revoir le système de regroupement familial, en particulier pour les personnes bénéficiant d'une mesure d'admission provisoire	<u>SEM</u>	<u>CDAS</u> CCDJP CdC	Cf. 69a
69c	Appliquer des normes minimales pour les conditions d'accueil, l'appui à l'intégration et la protection sociale des demandeurs d'asile et des réfugiés, en particulier les enfants, dans tous les cantons	<u>SEM</u>	<u>CDAS</u> CdC	Cf. 69a

69c	Veiller à ce que tous les centres d'accueil et de prise en charge des enfants demandeurs d'asile et réfugiés soient adaptés aux enfants et conformes aux normes applicables des Nations Unies	<u>SEM</u>	<u>CDAS</u>	Cf. 69a
69d	Veiller à ce que les «personnes de confiance» soient convenablement formées pour travailler avec des enfants demandeurs d'asile non accompagnés	SEM	<u>CCDJP</u> CDAS CdC	Cf. 69a
69e	Veiller à ce que les enfants demandeurs d'asile aient un accès effectif et non discriminatoire à l'éducation et à la formation professionnelle		<u>CDAS</u> CDIP CDEP CdC	Cf. 69a <u>ssp</u>
69f	Exempter les enfants demandeurs d'asile non accompagnés de la procédure d'asile accélérée	<u>SEM</u>	<u>CCDJP</u> CDAS	Cf. 69a
69f	Mettre en place des garanties pour que le droit de l'enfant à ce que son intérêt supérieur soit une considération primordiale, soit toujours respecté	<u>SEM</u>	<u>CCDJP</u> CDAS	Cf. 69a

69g	Elaborer des politiques et des programmes pour prévenir l'exclusion sociale des enfants sans-papiers et la discrimination à leur égard et permettre à ces enfants de jouir pleinement de leurs droits, y compris en assurant l'accès à l'éducation, aux soins de santé et aux services de protection sociale dans la pratique	<u>SEM</u>	<u>CDAS</u> CDIP CDS CdC	Cf. 69a <u>ssp</u>
Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés				
71	Eriger expressément en infraction l'enrôlement d'enfants par des groupes armés non étatiques	<u>OFJ</u> VBS DFAE (DDIP)	<u>CCDJP</u>	
71	Améliorer le système de collecte de données à ce sujet	<u>A clarifier</u> VBS, DFAE	<u>CCDJP</u>	
Administration de la justice pour mineurs				
73	Rendre le système suisse de justice pour mineurs pleinement conforme à la Convention et aux autres normes pertinentes	<u>OFJ</u>	<u>CCDJP</u> CDAS	<u>Pour chaque recommandation:</u> <u>Institut International des Droits de l'Enfant, Défense des Enfants International, Kinderanwaltschaft Schweiz (b, c), Juris Conseil Junior, Terre des hommes - aide à l'enfance (Lausanne)</u>

73a	Relever l'âge minimum de la responsabilité pénale pour le porter à un seuil acceptable sur le plan international	<u>OFJ</u>	<u>CCDJP</u> CDAS	Cf. 73
73b	Veiller à ce que les enfants aient accès à l'assistance judiciaire gratuite ou à une autre assistance appropriée	<u>OFJ</u>	<u>CCDJP</u> CDAS COPMA	Cf. 73
73c	Veiller à ce que toutes les personnes intervenant dans l'administration de la justice pour mineurs, y compris les avocats de la défense, reçoivent la formation appropriée	<u>OFJ</u> OFAS	<u>CCDJP</u> CDAS COPMA	Cf. 73
73d	Accélérer la création de lieux de détention adéquats pour que les enfants ne soient pas détenus avec des adultes	<u>OFJ</u>	<u>CCDJP</u> CDAS	Cf. 73
Ratification du Protocole facultatif établissant une procédure de présentation de communications				
74	Ratifier le protocole susmentionné afin de mieux assurer la réalisation des droits de l'enfant	<u>OFJ</u> <u>DFAE</u> (DDIP) OFAS	<u>CDAS</u> CdC COPMA CCDJP	<u>Réseau suisse des droits de l'enfant</u> , <u>Institut International des Droits de l'Enfant</u> , <u>Kinderanwaltschaft Schweiz</u>

Ratification d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme				
75	Ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, afin de mieux assurer la réalisation des droits de l'enfant	<u>DFAE</u> (DDIP) <u>SEM</u> DFAE (DSH politique humanitaire) DFAE (DOI)	<u>CdC</u> CDEP CCDJP CDAS	
Coopération avec les organismes régionaux				
76	Coopérer avec le Conseil de l'Europe à la mise en œuvre de la Convention et d'autres instruments relatifs aux droits de l'homme, sur son territoire comme dans d'autres Etats membres du Conseil de l'Europe	<u>OFAS</u> (INT) <u>OFJ</u> (PIDH) DFAE (DEACO)	<u>CDAS</u> tous	Kinderanwaltschaft Schweiz (en lien avec les lignes directrices sur la justice adaptée aux enfants)
Mise en œuvre et présentation de rapports				
Suivi et diffusion				
77	Prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre pleinement en œuvre les recommandations figurant dans les observations finales	<u>OFAS</u> DFAE (DDIP)	<u>CDAS</u> tous	ONG

77	Diffuser largement dans les langues du pays les deuxième à quatrième rapports périodiques, soumis en un seul document, les réponses écrites de l'État partie, et les observations finales	<u>OFAS</u>	<u>CDAS</u>	ONG
Prochain rapport				
78	Soumettre ses cinquième et sixième rapports périodiques le 25 septembre 2020 au plus tard et à y faire figurer des renseignements sur la suite donnée aux présentes observations finales	<u>OFAS</u> (INT) tous	<u>CDAS</u> tous	
79	Soumettre un document de base actualisé conforme aux prescriptions applicables aux documents de base figurant dans les directives harmonisées concernant l'établissement des rapports, qui ont été approuvées en juin 2006 à la cinquième Réunion intercomités des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme	<u>A définir</u> DFAE (DDIP)	<u>CDAS</u>	

Abréviations:

AFF :	Administration fédérale des finances	DFAE :	Département fédéral des affaires étrangères
AMCS :	Association des médecins cantonaux de Suisse	DTAP :	Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement
BFEG :	Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes	fedpol :	Office fédéral de la police
BFEGB :	Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées	OFAS :	Office fédéral des assurances sociales
CCDJP :	Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police	OFC :	Office fédéral de la culture
CDAS :	Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales	OFCOM :	Office fédéral de la communication
CdC :	Conférence des gouvernements cantonaux	OFJ :	Office fédéral de la justice
CDEP :	Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique	OFS :	Office fédéral de la statistique
CDIP :	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique	OFSP :	Office fédéral de la santé publique
CDS :	Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé	OFSPPO :	Office fédéral du sport
CEC :	Conférence des autorités de surveillance de l'état civil	OSAV :	Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
CFR :	Commission fédérale contre le racisme	SECO :	Secrétariat d'Etat à l'économie
COPMA :	Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes	SEFRI :	Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation
DETEC :	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication	SEM :	Secrétariat d'Etat aux migrations
		SLR :	Service de lutte contre le racisme (DFI)

